LEYTON





Action logement est un acteur majeur dans l'accès au logement social. Il gère la contribution qui se nomme la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC).

Une contribution que Leyton verse pour chaque entité de plus de 20 salariés à hauteur de 0.45% de leur masse salariale.

Cette contribution a pour but d'aider action logement dans ses missions principales qui sont :

- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle
- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires

UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

LOUER

ACHETER

FAIRE **DES TRAVAUX**

BOUGER

SURMONTER DES DIFFICULTÉS



Faciliter l'accès à un logement abordable et près de votre travail. résidence principale. Des aides à la location. Prêt Accession Locations sociales. intermédiaires et privées, logements temporaires et colocations...

Vous aider à devenir propriétaire de votre Conseil en Accession avec notre filiale **PROJIMMO**

Vous accompagner dans vos projet de travaux de votre résidence principale Embellissement, amélioration de la performance énergétique, adaptation de logement aux personnes handicapées...

Simplifier votre mobilité professionnelle et réussir votre installation Accompagnementsur mesure, recherche de logements, aides financières, logements temporaires...

Vous apporter une aide personnalisée en cas de difficultés liées au logement suite à un « accident » de la vie Conseil et diagnostic personnelet confidentiel, aides financières...

Important:

Dans la partie 'Louer', pour les demandeurs de logement social, il faudra avoir un an d'ancienneté.

Pour les autres services, ils sont ouverts dès le 1er jour de votre arrivée chez Leyton.

Louer

Il vous facilite l'accès à un logement abordable et près de votre travail

- Accès aux logements sociaux, vous pourrez bénéficier du 1% logement dès <u>1 an d'ancienneté</u> chez Leyton.

Le dépôt est en deux phases :

- 1) Saisir de vos informations personnelles sur le site du gouvernement : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index
- 2) Vérifier et saisir les informations complémentaires sur la plateforme AL-IN : https://al-in.fr/#/deco
- Accès aux logements privés avec les logements intermédiaires et privées sur la plateforme IN-LI: https://al-in.fr/#/deco
- Accès aux logements temporaires et colocataires sur le lien suivant : https://al-in.fr/#/deco

En complément, vous pouvez bénéficier d'aides supplémentaires qui sont :

- **Le Locapass :** c'est un service qui permet d'avoir un prêt à taux zéro pour la garantie de dépôt
- Le visale : C'est un service qui permet d'avoir un garant gratuitement. Si vous n'en avez pas, Action logement se porte garant.

Acheter

Il vous aide à devenir propriétaire de votre résidence principale.

- **Un Prêt Accession** qui consiste à vous aider dans le financement de votre prêt immobilier

40 000€

0,5% Tx intérêt

Uniquement sur du neuf & rachat de logements sociaux HLM (10%)

Prêt remboursable sur 25 ans (maximum)

DPE entre A et E

- **Une Prime Accession** qui consiste à vous donner une prime pour vous aider dans l'achat de votre 1er bien

Prime: 10 000 €

- **Un Conseil plan de financement** : C'est un diagnostic financier qui vous sera proposé. Ce n'est pas un service de courtage

Accompagnement: gratuit

Le prêt accession peut se cumuler avec les prêts travaux.

Travaux

Il vous accompagne dans vos projets de travaux de votre résidence principale!

Il s'agit : d'embellissement, d'amélioration de la performance énergétique, d'adaptation de logement aux personnes handicapées...

- **Le prêt travaux** vous permet de financer vos travaux. Sauf, qu'il ne comprend pas les extérieurs et l'aménagement de la cuisine.

Prêt de 10 000€ Taux intérêt de 1%

- **Le prêt d'agrandissement** vous permet de financer les travaux liés à l'agrandissement ou l'amélioration de votre résidence

Prêt 20 000€ Agrandissement (0,5%)

Conditions:

- 1) Propriétaire de sa résidence principale et que les travaux doivent être réalisés par une entreprise
- 2) Plafond ressource et faire la demande (évolution fréquente)

Il simplifie votre mobilité professionnelle et vous aide à réussir votre installation

Il s'agit d'un accompagnement sur-mesure, de recherche de logements, d'aides financières, logements temporaires...

- **l'aide mobili-Jeune** permet aux alternants de bénéficier d'une aide financière. La subvention est déductible de leur loyer.

Subvention: 100€/mois

- **L'aide mobili-pass** permet aux collaborateurs d'avoir accès à l'aide de recherche de logement. Le référent qui s'occupe de l'accompagnement est Marcel International.

Accompagnement: gratuit

Les **critères** sont les suivants :

- 1) Etre en CDD, CDI, alternances
- 2) Etre à plus de 70Km ou 1h15 du lieu de travail
- 3) Aide mobili-pass ouverte uniquement dans le cadre d'une mobilité en France ou d'un rapprochement du lieu de travail lors de l'intégration du collaborateur.
- 4) La durée d'ouverture de l'accompagnement
- o Pour un rapprochement du lieu de travail à l'intégration : 6 mois avant la date d'arrivée du collaborateur, 6 mois à la date de début du contrat et 6 mois supplémentaires dès que la période d'essai est validée.
 - o Pour une mobilité : 6 mois avant/après la date de signature de l'avenant
- **Mon job mon logement** permet aux salariés qui se rapprochent de leur lieu de travail de bénéficiaire d'une aide financière.

Aide financière: 1000 euros

En complément, vous pouvez bénéficier d'aides supplémentaires qui sont :

- **Le Locapass :** c'est un service qui permet d'avoir un prêt à taux zéro pour la garantie de dépôt
- **Le visale :** C'est un service qui permet d'avoir un garant gratuitement. Si vous n'en avez pas, Action logement se porte garant.

Surmonter des difficultés

Il vous apporte une aide personnalisée en cas de difficultés liées au logement suite à un 'accident' de la vie.

Il s'agit: d'un conseil et diagnostic personnel et confidentiel, d'aides financières.

C'est une aide pour les salariés en difficulté suite à un accident de la vie (séparation, maladie...) comme l'aide dans le maintien au logement.

Accompagnement: gratuit

Bon à savoir

Action Logement a mis en place une aide dédiée au covid. C'est une cellule d'accompagnement qui a été mise en place durant la période de la Covid 19, le Service s'appelle 'CIL-PASS ASSISTANCE'

Pour toutes informations complémentaires

Votre contact privilégié au sein du service RH: Léa BOBOE et Cécilia MALOISEL

- Site d'action logement: https://www.actionlogement.fr
- Service assistance covid 19: www.actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0
- Service Client: **09.70.800.800**

Pour tous les services disponibles, les demandes se font directement sur le site Action Logement!



Toujours un plaisir de partager les informations avec vous